



# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME  
NUMÉROS 118-2017 et 119-2017**

À la séance ordinaire du 9 mars 2018, le conseil a adopté par les résolutions 2018-03-050 et 2018-03-051 les règlements numéros

**118-2017 – « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 04-2000 AFIN D'ABOLIR LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS »,**

**119-2017 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 10-2000 AFIN D'ABOLIR LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS »,**

Les projets de ces règlements ont fait l'objet d'une assemblée publique de consultation, le samedi 3 mars de 10 h à 11 h, à la salle du conseil de ville au 2053, chemin du Tour-du-Lac à Lac-des-Plages.

Les règlements numéro 118-2017 et numéro 119-2017 ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire

Les règlements 118-2017 et 119-2017 peuvent être consultés au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture.

**DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 14 mars 2018.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Dagenais', is written over a horizontal line.

Denis Dagenais, g.m.a.  
Directeur général / Secrétaire trésorier